Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_142-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_142

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

PRADET
Soutien au projet de construction de l'école de musique d'Orchies

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_142-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_142

COMMISSION 4

FINANCES

Politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires - PRADET
Soutien au projet de construction de l'école de musique d'Orchies

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional n°20160871 en date du 8 juillet 2016 relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) des Hauts-de-France pour la période 2016 - 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC_2018_116 du 25 juin 2018 relative à la signature de l'accord-cadre avec la Région Hauts-de-France pour la mise en oeuvre de la PRADET,

Considérant l'appel à projets présenté en réunion du bureau communautaire du 8 juillet 2019 relatif aux projets portés par les communes s'inscrivant dans la stratégie communautaire d'aménagement du territoire,

Considérant que la ville d'Orchies a décidé de construire une nouvelle école de musique dans la zone d'intérêt communautaire des Trois Bonniers marins,

Considérant que ce nouvel équipement culturel vise à répondre au souhait de l'Académie de musique d'Orchies de renforcer son rayonnement intercommunal à travers un ambitieux projet scientifique et culturel,

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, pour 49 VOTANTS)

- ***D'accompagner et de soutenir le projet de construction de l'école de musique d'Orchies au titre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET).***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * PÉVÈLE CAREMBAULT *

Luc FOUTRY